



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LOI DE SANTÉ ANIMALE (LSA) ET TEXTES CONNEXES : présentation, point d'étape

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'alimentation**

Metz - 30 novembre 2021



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt –
Service régional de l'alimentation

PLAN

I – LE RÈGLEMENT (UE) N°2016/429 dite LOI DE SANTÉ ANIMALE

II - LE RÈGLEMENT D'EXÉCUTION N° 2020/1882

III- LES ADAPTIONS NATIONALES

le Règlement (UE) 2016/429 relatif aux maladies animales transmissibles Loi santé Animale

Complété par des actes d'exécution et des actes délégués

Remplace 39 directives dont certaines datent des années 1960.

Principe du « mieux vaut prévenir que guérir »

Accent mis sur la **prévention** : évaluation du risque, biosécurité,
surveillance événementielle, visites sanitaires

Entré en application le 21 avril 2021.

QUI EST CONCERNE ?

- CHAMP D'APPLICATION
- LES ESPECES ANIMALES CONCERNÉES
- LES MALADIES CONCERNÉES
- LES INTERVENANTS CONCERNÉS

Champ d'application

- Animaux détenus et aux animaux sauvages
- Produits germinaux
- Produits d'origine animale
- Sous-produits animaux et produits dérivés
- Installations, moyens de transport, équipements

ET

toute autre voie d'infection et à tout matériel qui contribuent ou sont susceptibles de contribuer à la propagation des maladies animales transmissibles.

30/11/2021

5

LES ESPECES ANIMALES CONCERNÉES

Animaux terrestres et aquatiques



Animaux de rente et animaux de compagnie

+ PRODUITS GERMINAUX

+ FAUNE SAUVAGE

30/11/2021

6


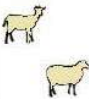
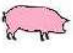




LES MALADIES ANIMALES CONCERNÉES droit UE

TABLEAU

30/11/2021

7

Combinaisons
/ espèces

	E	DE	CDE	BDE	ADE
	Paratuberculose Fièvre Q	Maladie hémorragique épizootique Fièvre charbonneuse Surra Campylobactériose génitale bovine Trichomonas	FCO (sérotypes 1 – 24) Rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) Diarrhée virale bovine (BVD) Leucose bovine enzootique	Brucella abortus, melitensis, suis Complexe mycobactérium tuberculosis Rage	Fièvre aphteuse Peste bovine Fièvre de la vallée du Rift Dermatose nodulaire contagieuse Péripleurmonie contagieuse bovine
	Paratuberculose Fièvre Q	Complexe mycobactérium tuberculosis Maladie hémorragique épizootique Fièvre charbonneuse Surra Epididymite ovine (Brucella ovis)	FCO (sérotypes 1 – 24)	Brucella abortus, melitensis, suis Rage	Fièvre aphteuse Peste bovine Fièvre de la vallée du Rift Clavelée et variole caprine Peste des petits ruminants Péripleurmonie contagieuse caprine Morve (Burkholderia mallei)
		Brucella abortus, melitensis, suis Complexe mycobactérium tuberculosis Fièvre charbonneuse Surra Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc	Maladie d'Aujeszky	Rage	Fièvre aphteuse Peste bovine Peste porcine classique Peste porcine africaine
	Brucella abortus, melitensis, suis Complexe mycobactérium tuberculosis Encéphalite japonaise Fièvre du West Nile Encéphalomyélite équine de l'Est ou de l'Ouest	Fièvre charbonneuse Surra Artrite équine Anémie infectieuse des équidés Dourine Encéphalomyélite équine vénézélienne Métrite contagieuse équine		Rage	Fièvre de la Vallée du Rift Peste équine Morve
	Fièvre du West Nile	Mycoplasmoses aviaires Salmonellose aviaire: Salmonella Pullorum, S. Gallinarum, S. Arizonae Influenza aviaire faiblement pathogène Chlamydose aviaire			Influenza aviaire hautement pathogène Maladie de Newcastle
		Infection par Aethina tumida, petit coléoptère des ruches Loque américaine Infestation due à Tropilaelaps	Varroose de l'abeille		
	Herpès-virose de la carpe koi		Septicémie hémorragique virale Nécrose hématoépithéliale infectieuse Anémie infectieuse du saumon Infection par le virus du syndrome des points blancs Infection à Bonamia exitiosa Infection à Bonamia ostreae Infection à Marteilia refringens		Nécrose hématoépithéliale épizootique Infection par le virus du syndrome de Taura Infection par le virus de la tête jaune Infection à Microcytos mackini Infection à Perkinsus marinus

30/11/2021

8

LES INTERVENANTS Concernés

Les OPÉRATEURS

Les VÉTÉRINAIRES

Les AUTORITÉS COMPÉTENTES

Les LABORATOIRES

30/11/2021

9

II - LE RÈGLEMENT D'EXÉCUTION n° 2020/1882

Le REGLEMENT D'EXECUTION 2018/1882 est relatif à la **catégorisation des maladies** listées dans le Règlement 2016/429

Classification

+ **ordre de priorité** pour les maladies qui nécessitent une intervention à l'échelon de l'Union européenne (UE).

30/11/2021

10

LES MALADIES RÉPERTORIÉES

Dispositions en matière de **prévention et de lutte** à appliquer aux différentes catégories de maladies répertoriées :

Catégorie A : maladies normalement absentes de l'UE, éradication immédiate

Catégorie B : maladies devant être contrôlées par tous les états membres, éradication obligatoire

Catégorie C : maladies soumises à contrôle volontaire des états membres avec garanties additionnelles

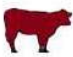




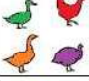


Catégorie D : maladies pour lesquelles s'appliquent des restrictions de mouvements entre états membres et à l'import

Catégorie E : maladies soumises à surveillance

30/11/2021

11

Combinaisons
/ espèces

	E	DE	CDE	BDE	ADE
	Paratuberculose Fièvre Q	Maladie hémorragique épizootique Fièvre charbonneuse Surra Campylobactériose génitale bovine Trichomonas	FCO (sérotypes 1 – 24) Rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) Diarrhée virale bovine (BVD) Leucose bovine enzootique	Brucella abortus, melitensis, suis Complexe mycobactérium tuberculosis Rage	Fièvre aphteuse Peste bovine Fièvre de la vallée du Rift Dermatose nodulaire contagieuse Péripleurmonie contagieuse bovine
 	Paratuberculose Fièvre Q	Complexe mycobactérium tuberculosis Maladie hémorragique épizootique Fièvre charbonneuse Surra Epididymite ovine (Brucella ovis)	FCO (sérotypes 1 – 24)	Brucella abortus, melitensis, suis Rage	Fièvre aphteuse Peste bovine Fièvre de la vallée du Rift Clavelée et variole caprine Peste des petits ruminants Péripleurmonie contagieuse caprine Morve (Burkholderia mallei)
		Brucella abortus, melitensis, suis Complexe mycobactérium tuberculosis Fièvre charbonneuse Surra Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc	Maladie d'Aujeszky	Rage	Fièvre aphteuse Peste bovine Peste porcine classique Peste porcine africaine
	Brucella abortus, melitensis, suis Complexe mycobactérium tuberculosis Encéphalite japonaise Fièvre du West Nile Encéphalomyélite équine de l'Est ou de l'Ouest	Fièvre charbonneuse Surra Artrite équine Anémie infectieuse des équidés Dourine Encéphalomyélite équine vénézélienne Métrite contagieuse équine		Rage	Fièvre de la Vallée du Rift Peste équine Morve
	Fièvre du West Nile	Mycoplasmoses aviaires Salmonellose aviaire: Salmonella Pullorum, S. Gallinarum, S. Arizonae Influenza aviaire faiblement pathogène Chlamydose aviaire			Influenza aviaire hautement pathogène Maladie de Newcastle
		Infection par Aethina tumida, petit coléoptère des ruches Loque américaine Infestation due à Tropilaelaps	Varroose de l'abeille		
	Herpèsvirus de la carpe koi		Septicémie hémorragique virale Nécrose hématoépithéliale infectieuse Anémie infectieuse du saumon Infection par le virus du syndrome des points blancs Infection à Bonamia exitiosa Infection à Bonamia ostreae Infection à Marteilia refringens		Nécrose hématoépithéliale épizootique Infection par le virus du syndrome de Taura Infection par le virus de la tête jaune Infection à Microcytos mackini Infection à Perkinsus marinus

30/11/2021

12

LES MALADIES RÉPERTORIÉES et LES COMBINAISONS

combinaisons possibles :

Uniquement E : la paratuberculose chez les bovins, l'herpès-virose de la carpe koï ...

D + E : la métrite contagieuse équine, le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc, la loque américaine chez l'abeille ...

C + D + E : concerne la fièvre catarrhale ovine (FCO), la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR), la leucose bovine enzootique, la diarrhée virale bovine (BVD), la maladie d'Aujeszky ...

B + D + E : concerne la tuberculose et la brucellose chez les bovins, la rage, ...

A + D + E : Concerne les maladies à plan d'urgence comme les pestes porcines, la fièvre aphteuse, l'influenza aviaire hautement pathogène, ...

30/11/2021

13

Exemples des mesures pour une maladie D + E

E = déclaration auprès des autorités compétentes

D = potentielles obligations lors de mouvements intra communautaires

- **Pour les éleveurs** : obligation de réaliser une surveillance événementielle de la santé des animaux - notification des suspicions et des foyers à la DDecPP
 - **Pour le vétérinaire / le laboratoire** : notification des suspicions et des foyers à la DDecPP
 - **Pour l'État** : maladie devant être notifié à l'UE
- => système d'information à mettre en place pour la notification à l'UE + certification aux échanges

30/11/2021

14

III- LES ADAPTIONS NATIONALES

Conséquences au vu de la réglementation française actuelle :

>>>> des maladies mieux disantes, des maladies moins disantes et de nouvelles maladies à prendre en compte

30/11/2021

15

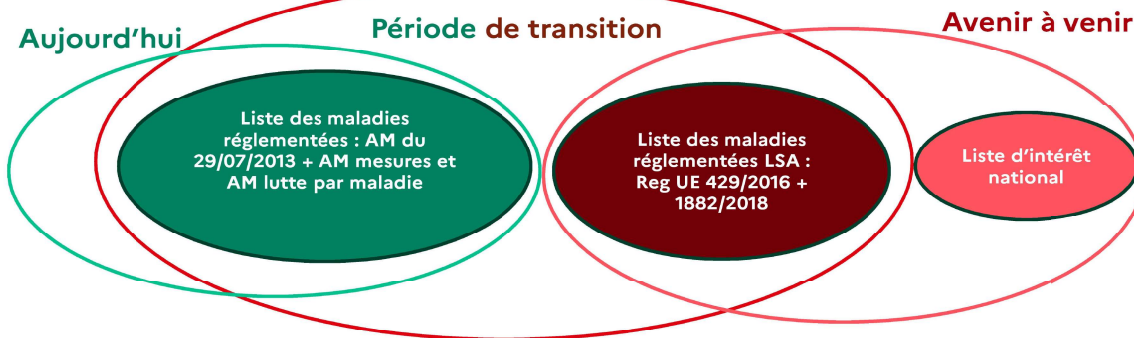
DES EXEMPLES

- De nouvelles maladies sont catégorisées : surra, paratuberculose, fièvre Q
- Des maladies animales ne sont plus réglementées : tularémie, botulisme
- Des mesures renforcées pour certaines maladies : morve chez les équidés
- Des mesures allégées pour certaines maladies : FCO

30/11/2021

16

RAPPEL



⚠ RAPPEL : maintien des AM existants jusqu'à ce que les outils juridiques permettant la mise en œuvre d'ASICS soient mis à la disposition des filières

9

30/11/2021

17

III - LES ADAPTIONS NATIONALES

Le code rural et de la pêche maritime CRPM (Ordonnance 2021-370 +)

Des maladies déjà réglementées au niveau national (tuberculose, IBR, ...)

Des outils et des instructions techniques

30/11/2021

18

CRPM LES MALADIES ANIMALES CONCERNÉES droit national

Les maladies animales réglementées :

- Les maladies répertoriées par le RGT 2016/429 (63)
- Les maladies émergentes
- Les maladies animales figurant sur une **liste dite d'intérêt national**

30/11/2021

19

LES MALADIES D'INTÉRÊT NATIONAL

- maladies d'intérêt national dites « temporaires »
botulisme/toutes espèces, Nosérose/ abeilles, Arthrite
encéphalite/caprine, Hypodermose clinique / bovin, maladie
hémorragiques virales / lapin
- maladies d'intérêt national dites « définitives »
Maladie d'Aujeszky /autres que suidés, Encéphalites / Equidés,
Encéphalopathie Spongiforme Transmissible, Salmonellose aviaire,
Trichinellose / espèces sensibles, Tuberculose ...

30/11/2021

20

DES TEXTES NATIONAUX déjà parus

Maladies ADE : Tuberculose/ ruminants (complexe Mycobacterium tuberculosis)

Maladies CDE : FCO , IBR

>>> IBR reconnaissance fin 2020 par la commission européenne d'un programme d'éradication français (durée = 6 ans)

30/11/2021

21

CERTIFICATION AUX ECHANGES INTRA UE

- Disparition des accords bilatéraux entre 2 États membres et autres accords (par ex, convention FR-BE-LX)
- Mise en place de l'outil TRACES NT = application destinée à remplacer TRACES Classic.

Utilisation prévue initialement en avril 2021 avec l'application de la LSA et des nouveaux modèles de certificats >>> REPORT 07/2022.

30/11/2021

22

NOTIFICATION des maladies

- Un outil de déclaration des suspicions et confirmations de maladies répertoriées est mis en place au niveau national
- Deux raisons :
 - Car obligation du Rgt 429 Exigence = notification immédiate
Rgt d'exécution (UE) 2020/ 2002
 - Nécessaire dans le cadre de la certification lors d'échanges intracommunautaires

30/11/2021

23

MERCI DE VOTRE ATTENTION



30/11/2021

24